



Représentants de l'administration : Christophe Lainé, Serge Audoynaud

Représentants USD-FO : Isabelle Denis, Pascal Denis, Cyril Billy, Patrick Pralong

Autres OS : UNSA et CFDT

Début à 10h15

Les échanges ont pris une forme un peu plus interactive, les OS étant invitées à s'exprimer sur chacun des points plutôt qu'après le compte rendu exhaustif de la situation.

Le directeur a passé en revue les sujets suivants :

- Recensement des agents malades :

Il y a cinq permanents présumés atteints¹ par le Covid-19. Ils vont bien, ainsi que l'inspecteur stagiaire. Il n'y a pas d'évolution du nombre de malades depuis mercredi 25 mars.

- Régime et conditions de travail :

Le placement des agents en télétravail permet de considérer que chacun est en position d'activité, même si les outils ou les moyens pour travailler (ordinateur, rapido, etc) n'ont pas nécessairement été fournis.

Ce statut n'est donc pas comparable à celui des télétravailleurs qui sont régis par les dispositions en vigueur sur ce régime particulier d'organisation du travail.

Toutefois, et chaque fois que possible, les agents ayant des besoins identifiés sont dotés d'ordinateurs portables.

Certaines tâches sont compliquées à réaliser à distance, ce qui implique la venue de certains agents au sein des écoles. Ces visites sont faites en s'assurant qu'il y ait le moins de contacts possibles et sur les délais les plus courts.

- Scolarité des stagiaires en formation initiale :

Un très fort investissement a été réalisé par les équipes pédagogiques, informatiques et administratives pour livrer la plateforme de e-formation MOODLE et permettre sa mise en route le 30 mars à 14h. Le directeur est particulièrement sensible au travail réalisé par chacun et remercie vivement les personnels pour leur mobilisation.

Quasiment tous les stagiaires se sont déjà connectés hier après-midi, sans aucun problème technique. La plateforme dispose, en effet, d'outils permettant de savoir qui s'est connecté, combien de temps et pour faire quoi.

¹ Le test n'est fait qu'en cas d'hospitalisation. Les collègues qui ont des symptômes sont donc, par défaut, considérés comme infectés par le Covid-19, ce qui permet de les placer en congés maladie sans jour de carence.



Remarques de l'USD-FO :

Il est évident que les collègues concernés par la scolarité des ACP2 font leur maximum, malgré les contraintes de toute nature qu'ils peuvent connaître et dont il faut tenir compte. Toutefois, la formation sous sa forme actuelle ne saurait égaler le stage en présentiel. Concernant MOODLE, comment ont été formés les formateurs de l'ENDLR ?

Une formation via zoom, une application de visioconférence, a été réalisée la semaine dernière par les agents du SPN. Elle s'est adressée aux formateurs et aux CPP.

Les inspecteurs stagiaires ont-ils accès à MOODLE ?

Pas pour le moment. Il s'agit de s'assurer dans un premier temps que la plateforme tient la charge. Quand on en sera certain, son accès pourra être étendu à d'autres publics.

Les inspecteurs stagiaires se connectent à un cloud. Celui-ci ne disposant pas d'outils d'analyse, comment sait-on qui l'utilise ?

Ils sont interrogés par messagerie et pour le moment, il n'y a pas de souci.

Certains inspecteurs stagiaires font remonter des soucis de connexion ou d'organisation ou de matériels et ils sont inquiets vis-à-vis de leurs capacités à pouvoir faire face aux épreuves de fin d'année. Il est souhaitable que l'administration soit attentive aux difficultés pour aider les stagiaires.

Au retour des stagiaires, qu'ils soient inspecteurs ou ACP2, il y aura des séances de remise à niveau. À l'heure actuelle, aucun élève n'est en réelle difficulté.

- Reprise de l'activité :

En l'absence d'une date de retour dans les services, il est très difficile de se projeter. De plus, la reprise ne voudra pas dire que le virus ne circulera plus.

La DNRFP a saisi la direction générale sur le principe d'une reprise en deux temps :

- d'abord les permanents, sauf pour les agents vulnérables
- puis les stagiaires qui doivent obligatoirement suivre une formation statutaire : inspecteurs, ACP2, ODJ/OFJ, formations techniques (marins par exemple), CSC, IP. Les autres FC seraient reportées à partir de septembre.

De plus, il faudra organiser les oraux des concours d'inspecteur et de contrôleur le plus tôt possible, ceci afin de pouvoir organiser les prochaines scolarités débutant à l'automne.

Cette reprise d'activité devra s'accompagner de la mise en place de toutes les mesures barrières dans les écoles (de grosses commandes de matériels ont notamment été faites). Il sera nécessaire de pouvoir ouvrir les restaurants et les résidences dans des conditions d'hygiène suffisantes.

Sur tous ces points, les réponses de la DG et de la DGAFP sont attendues.

Remarque de l'USD-FO :

Il est impératif de laisser un délai suffisant entre la reprise des permanents et l'accueil des publics pour l'organiser et sous la condition d'avoir les équipements sanitaires.

La montée en charge se fera de façon progressive, même si l'organisation des oraux de concours par



CR audioconférence
31/03/2020

exemple doit arriver assez vite au regard des délais de traitement (visite médicale, prise en charge administrative, etc.).

Quoi qu'il en soit, le principe de précaution prévaudra. À titre d'exemple, à l'ENDLR, il n'y aura pas plus de 390 stagiaires, car il s'agit du nombre de chambres individuelles dans les résidences.

- Domaine RH :

Le jour de carence est suspendu temporairement du 24 mars au 23 mai 2020.

Les chefs de service peuvent modifier les horaires et les amplitudes horaires de façon temporaire avec, en contrepartie, une indemnisation ou des jours de repos supplémentaire. Une note de la DGAFP est attendue pour fixer le cadre.

Pour les congés à venir que les agents auraient déjà déposé, il n'y a aucun souci pour les annuler. Pour ceux déjà pris et coïncidant avec la période de confinement, ils ne peuvent être remplacés par des ASA.

Le droit de retrait ne peut être invoqué ou confondu avec le risque que représente l'éventualité de la contamination. Celui-ci ne représente pas un danger imminent.

En surveillance, les RC sont prolongés de 6 mois.

Concernant les RTT, si le télétravail y ouvre droit, les ASA en sont a priori exclues. La DGAFP doit le préciser par une note.

Rappel de l'existence d'un numéro vert de soutien psychologique qui permet de consulter de façon anonyme au 0800 870 944, tous les jours et 24h/24.

Les commissions d'emploi valent laissez-passer permanent, mais il est recommandé de malgré tout se munir de son attestation de déplacement dérogatoire, qu'elle soit permanente ou temporaire.

L'Agence régionale de santé de Bordeaux a réquisitionné les masques détenus à l'ENDLR, alors même qu'ils étaient périmés depuis 10 ans. Ceux-ci restent, en effet, utilisables s'ils ont été correctement conservés.

Remarques de l'USD-FO :

Des dispositions sont prises pour les congés et une aide psychologique est disponible pendant le confinement. Toutefois, il sera nécessaire de maintenir un dispositif de suivi et d'accompagnement des agents à leur retour dans les services. Car chacun aura pu connaître des épreuves et des difficultés ou en ressentir les effets après la reprise. La possibilité de parler ou de prendre des jours de congé permettra d'aider les plus fragiles.

Le directeur partage cet avis sur l'accompagnement et les difficultés du retour dans les services.



La situation a-t-elle un impact sur le traitement des stagiaires et notamment sur leur indemnité de scolarité ?

Les indemnités des stagiaires devraient être versées normalement.

Quand les inspecteurs stagiaires auront-ils communication de la liste des postes qui leur sont proposés ?

Il est probable que la liste arrive plus tard que prévu, soit début juin au plus tôt. Tout sera fait pour qu'ils aient des délais suffisants de réflexion puis pour déménager.

Sur la base du volontariat, est-il envisageable que des stagiaires soient mis à disposition des services ayant des besoins, notamment ceux ayant exercé en surveillance ?

Il n'y a pas, à ce jour, de besoins en effectifs. Aussi, cette question n'est pas à l'ordre du jour.

En revanche, certains stagiaires ont apporté leur soutien de façon ponctuelle à la réserve sanitaire à laquelle ils appartiennent par ailleurs. Celui-ci a été autorisé sous réserve que les stagiaires continuent à suivre les cours mis à leur disposition.

La BGAS connaissait des difficultés d'effectifs avant le confinement. Des agents SU du site y ont été affectés en renfort depuis le confinement, mais n'y resteront pas. Y aura-t-il des sorties de stage ACP2 à la BGAS, sachant que les stagiaires seront affectés plus tard que prévu avec la scolarité décalée et que dans ce laps de temps les 14 agents ne suffiront pas pour tenir les services ?

Si des permanents SU peuvent rester en renfort à la BGAS, selon la façon dont la reprise d'activité se fera, cela offre une première solution.

De plus, un agent de Paris-spécial est arrivé en renfort le lundi 30 mars.

Enfin, si tension sur ce service se poursuit, la direction générale sera saisie.

Les formations moniteurs et officiers de tir sont-elles repoussées à l'automne ?

Toutes les formations techniques reprendront dès que possible.

Il y a un souci de cotation des marins dans mathieu lorsqu'ils viennent renforcer la BGAS : ils ne peuvent, en effet, être repris en activité avec un code de mission terrestre. Ils se retrouvent donc en ASA.

Si des évolutions majeures étaient connues dans la semaine, une nouvelle audioconférence serait programmée au plus vite.

Sinon, la prochaine audioconférence est prévue le lundi 6 avril à 10h15.

Fin à 11h35